

COMMUNE DE MONTFERRIER SUR LEZ
Conseil Municipal du 14 avril 2022

Information- Démission de Madame Véronique JEANNIN

Dans les communes de 1 000 habitants et plus et conformément à l'article L 270 du code électoral, la réception de la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste (Conseil d'Etat 16 janvier 1998, Commune de Saint-Michel-sur-Orge).

En conséquence, Madame Lydie ROCHETTE est désignée automatiquement conseiller municipal.

Information- Démission de Madame Véronique JEANNIN- modification de la composition de la commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres est ainsi composée (délibération de juillet 2020):

Titulaires :

Bernard CAPO, Alain JAMME, Jean-Pierre DEPONDT, Véronique JEANNIN, Jean-Marie PROSPERI

Suppléants, :

Frédéric GUEYDAN, Olivier MASSON, Valérie GOMBERT, Bruno BAYLE, Michel BOURELLY.

Conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat (CE, 30 mars 2007 commune de Cilaos), le suppléant remplace automatiquement le titulaire démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Frederic GUEYDAN remplacera Madame Véronique JEANNIN dans ses fonctions à la commission d'appels d'offres.

Note explicative de synthèse n° 1

Compte de Gestion 2021 (En attente d'envoi par Trésorier)

Monsieur Bernard CAPO, Maire-Adjoint délégué aux finances présente le compte de gestion 2021 de Monsieur le Trésorier qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	:	3 327 122,72 €
Recettes de fonctionnement	:	5 396 584,80 €

Excédent de fonctionnement	:	2 069 462,08€
Dépenses d'investissement	:	408 619,77 €
Recettes d'investissement	:	711 836,79 €

Excédent d'investissement	:	303 218,02 €
<u>Excédent global de clôture</u>	:	2 372 679,10 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Note explicative de synthèse n° 2

Compte administratif 2021 (annexe situation des comptes 2022)

Monsieur Bernard CAPO Maire-Adjoint délégué aux finances donne une présentation du compte administratif 2021 lequel est résumé dans le tableau ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement	:	3 327 122,72 €
Recettes de fonctionnement	:	5 396 584,80 €

Excédent de fonctionnement	:	2 069 462,08 €
Dépenses d'investissement	:	408 619,77 €
Recettes d'investissement	:	711 836,79 €

Excédent d'investissement	:	303 218,02 €
<u>Excédent global de clôture</u>	:	2 372 680,78 €

Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Note explicative de synthèse n°3

Affectation du résultat 2021

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation du résultat 2021 suivant :

Excédent de fonctionnement 2021 =	2 069 462,08 €
Excédent d'investissement 2021 =	303 218,02 €
Restes à réaliser 2021 =	54 849,00 €
Est affecté en fonctionnement BP 2021 =	2 069 462,08 €
Et en investissement =	303 218,02 €

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer.

Note explicative de synthèse n°4

Budget primitif 2022 (annexe situation des comptes 2022)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2022 de la Commune par chapitre.

Il s'équilibre en section de fonctionnement à 5 941 448 € et en section d'investissement à 4 244 433 €.

Le conseil municipal est appelé à délibérer.

Note explicative de synthèse n° 5

Taux d'imposition 2021

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter pour 2022 les taux d'imposition suivants :

Foncier bâti	44.12 %
Foncier non bâti	79,73 %
Taxe habitation (RS)	11.95%

Le conseil municipal est appelé à délibérer.

Note explicative de synthèse n° 6

Démission de Madame Véronique JEANNIN- modification de la composition de la commission affaires sociales enfance seniors jeunesse :

Pour donner suite à la démission de Madame Véronique JEANNIN, cette dernière est remplacée par Madame Lydie ROCHETTE (suivante dans la liste) dans ses fonctions de conseillère municipale.

La composition des commissions municipales dans les communes de plus de 1 000 habitants « *doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale* ».

La commission affaires sociales enfance seniors jeunesse est ainsi composée :

- Affaires sociales, Enfance, Séniors,
Jeunesse.....8 membres.

La clé de répartition proportionnelle par commission est la suivante :

- Pour la liste « Avec vous pour Montferrier » : 5 membres
- Pour la liste « Vivons Montferrier » : 1 membre
- Pour la liste « Montferrier ensemble » : 1 membre

Madame le Maire est membre de droit de toutes les commissions

Il est proposé la composition suivante de la commission affaires sociales enfance seniors jeunesse :

Affaires sociales Enfance Seniors Jeunesse :

Marie-Hélène CABAS, Lydie ROCHETTE, Valérie GOMBERT, Christian CRESPIY,
Sophie RIVENQ GARRIGUE, Myriam GELSOMINO, Jean-Paul BORD

Le conseil municipal est appelé à délibérer.